



# Comment agir pour améliorer l'attractivité et la fidélisation des personnels ? La vision de l'ARS

Anne HEGOBURU,  
directrice du Pôle Ressources Humaines en Santé  
ARS Ile-de-France



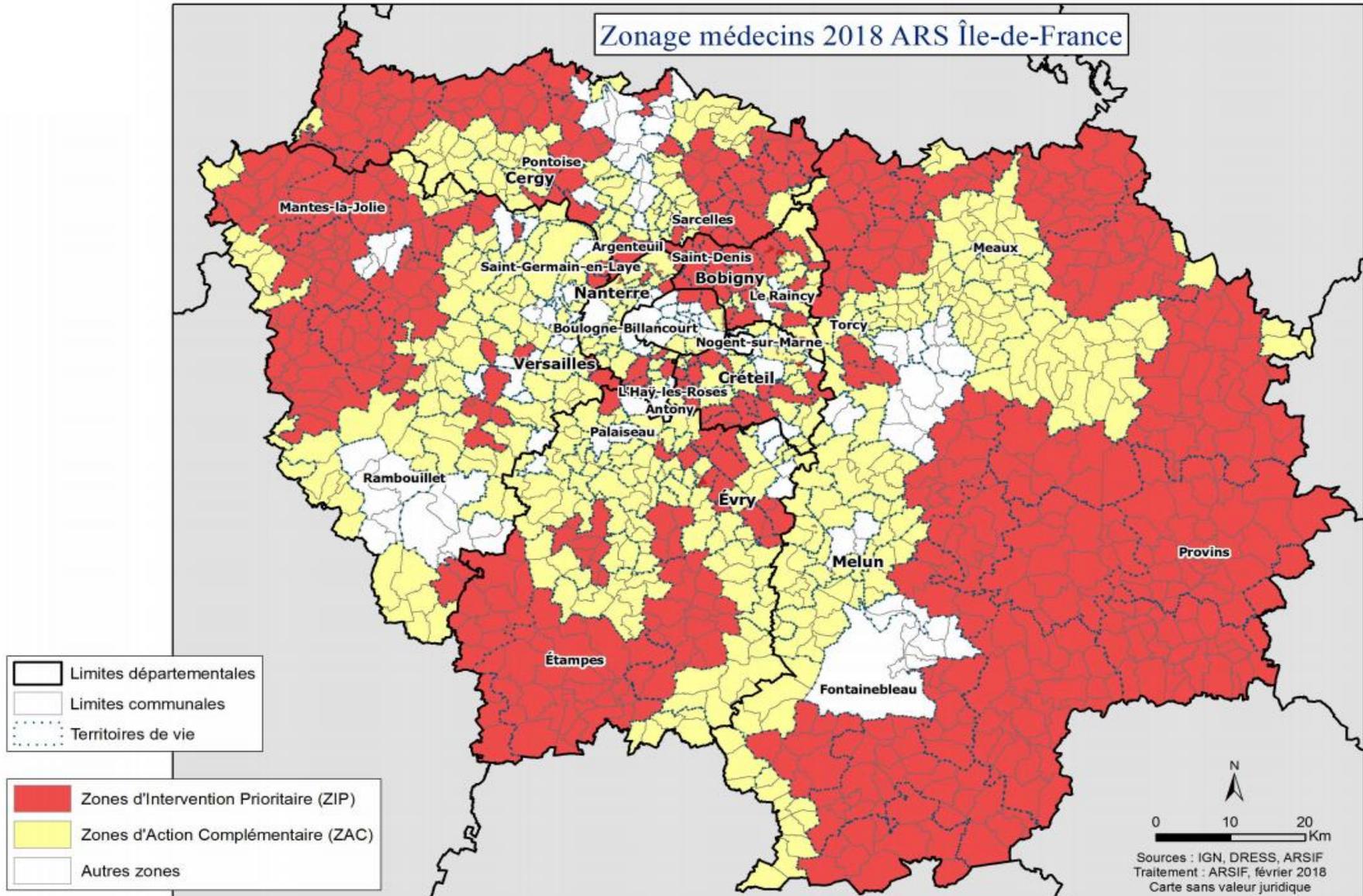
# L'Île-de-France, une région qui a de véritables besoins en matière de professionnels de santé

- Aussi bien en termes de **personnel paramédical** (infirmiers spécialisés, masseurs-kinés...) que de **personnel médical**
- Alors même que la région assure la formation initiale de nombreux futurs professionnels de santé

## *L'exemple du personnel médical hospitalier :*

- En région IDF : **22,4%** postes de PH TP vacants (vs 26,8 % en moyenne nationale)
- Des situations de crise dans **certaines spécialités**, et plus particulièrement dans certains territoires de la grande couronne :
  - psychiatrie: 38% de postes de PH vacants dans le 77
  - radiologie: 38% de postes de PH temps plein vacants et 57% des postes de PH temps partiel (vs 46% et 68% au national)
  - anesthésie-réanimation : 35% de postes vacants dans le 77 et Nord 78

# Des difficultés qui se conjuguent avec une offre de soins déficitaire en ville, notamment en médecine générale



# Une problématique sur laquelle les pouvoirs publics se mobilisent



ATTRACTIVITÉ  
DE L'EXERCICE MÉDICAL  
PLAN D'ACTION  
POUR L'HOPITAL PUBLIC

Dossier de presse | 2 novembre 2015





## Les cliniciens hospitaliers

---

- Dispositif créé par la loi HPST
- Rémunération attractive (13<sup>ème</sup> échelon + 65%)
- Spécialités en tension particulière et situation de l'établissement
- Objectifs spécifiques inscrits dans le contrat



## Les médecins libéraux à l'hôpital

---

- Médecins, sages-femmes et odontologistes exerçant à titre libéral participent à l'exercice des missions de service public
- Rémunération par l'établissement
- Redevance versée par le praticien (fixée réglementairement) pour utilisation personnel soignant, plateau technique,,,
- Soumis à validation ARS



## Les postes à recrutement prioritaire

---

- Prime d'engagement de 10 000€
- Avancement d'échelon accéléré
- Engagement de rester 5 ans
- Soumis à validation ARS



## Les PECH

---

- Prime d'engagement dans la carrière hospitalière (de 10 000 à 30 000€)
- Concerne les assistants et les PHC qui s'engagent sur des postes de PH reconnus en tension nationalement ou régionalement
- Engagement à passer le concours de PH et à rester 3 ans en poste
- La liste est arrêté par établissement et par spécialité pour 3 ans par le DGARS



## Les cliniciens hospitaliers

- 18 contrats actuellement en cours (77 et 78)
- Difficultés de mise en œuvre (concrétisation des recrutements, engagement dans la durée des cliniciens, distorsion au sein d'une même équipe médicale,,)



## Les postes à recrutement prioritaire

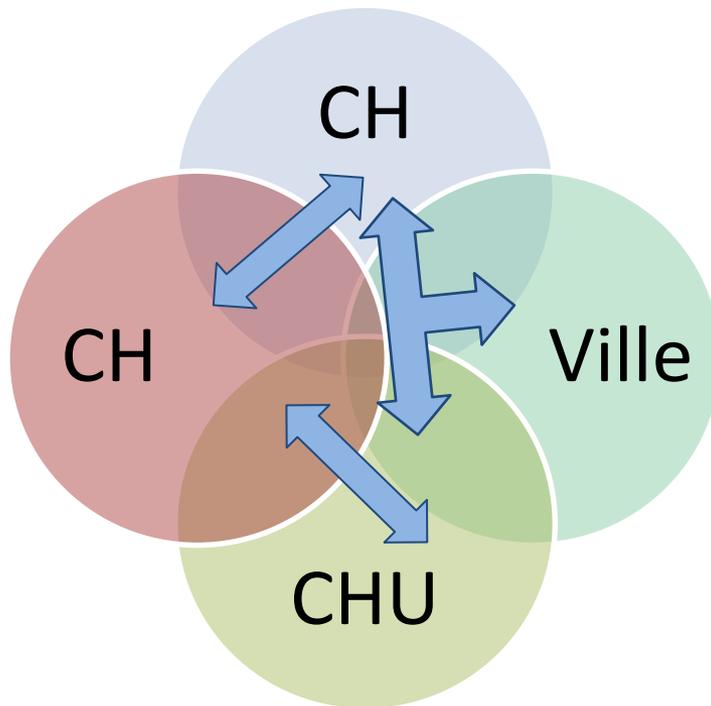
- 214 postes à recrutement prioritaires publiés entre 2011 et 2018: 32% pour la radiologie, 29% pour l'anesthésie, 20% pour la psychiatrie
- 39 postes pourvus depuis 2011, soit 18% des postes proposés



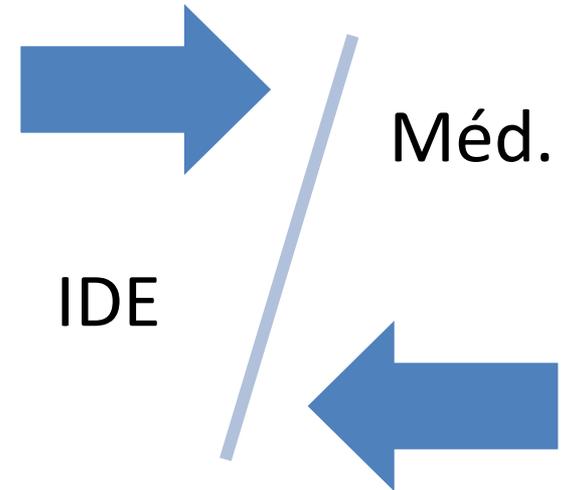
## Les PECH

- 27% des postes proposés sont pour l'anesthésie, 18% pour la médecine d'urgence, 10% pour la radiologie et la psychiatrie
- Une montée en charge progressive : 47 postes pourvus sur 288 en 2017(16,32%) dont 21 à l'AP-HP

## Entre structures

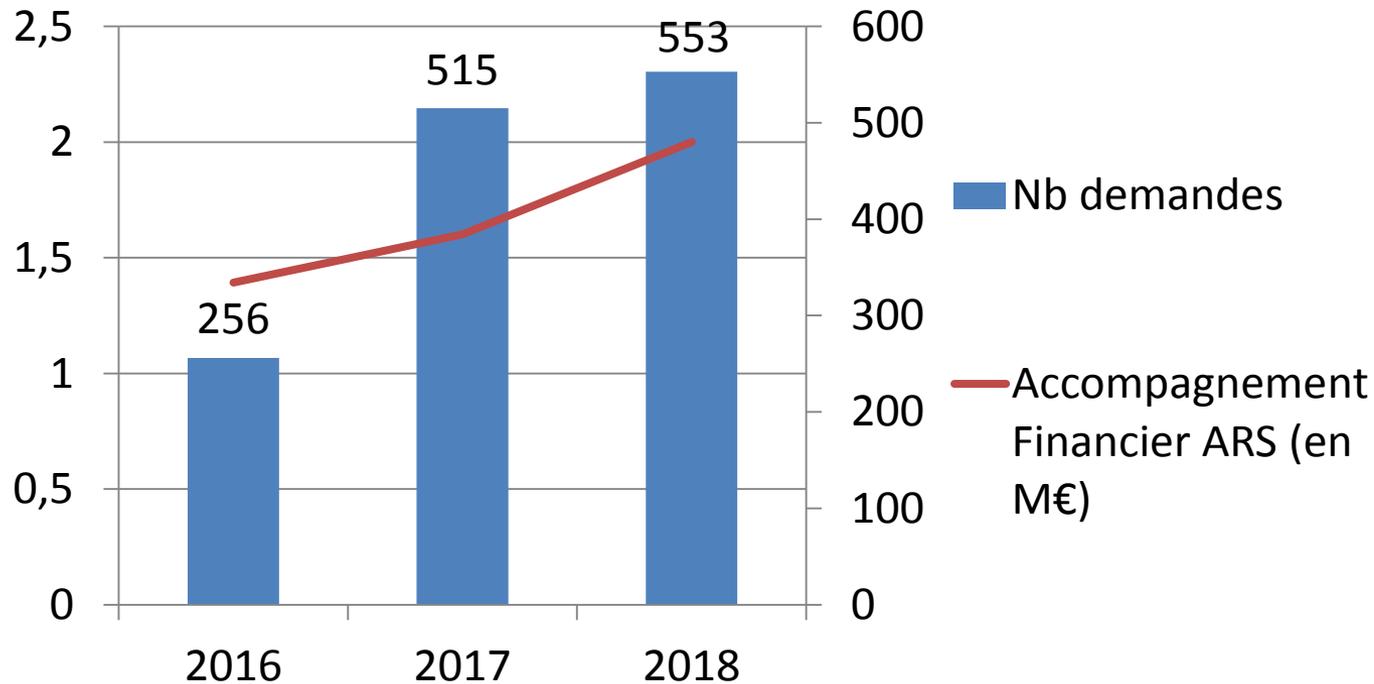


## Entre professionnels



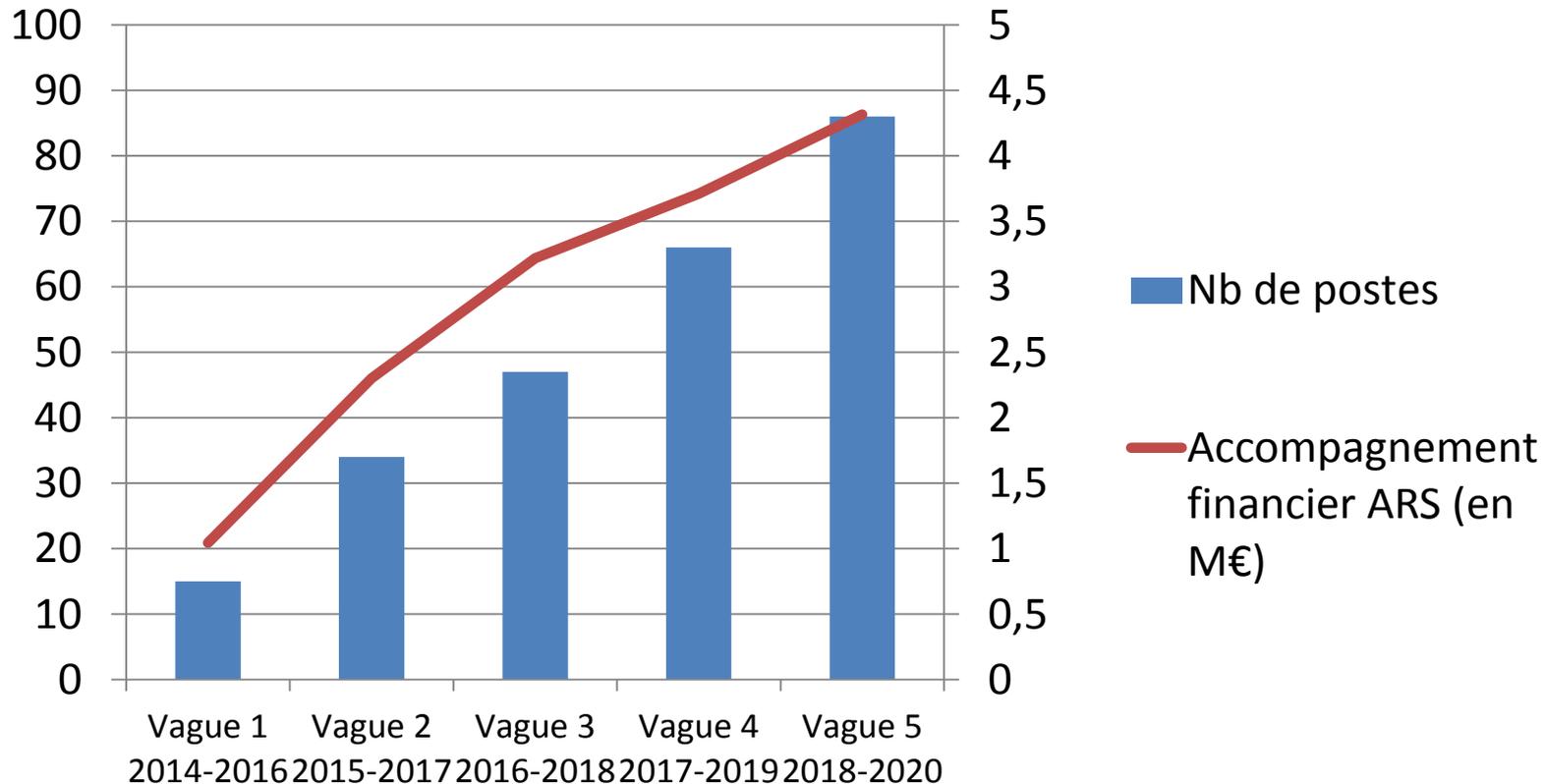
# La Prime d'Exercice Territorial

jusqu'à 1000€ bruts pour un  
exercice partagé entre 2  
structures (4 DJ)



# Les Assistants Spécialistes Partagés

Prise en charge de 60% du salaire et 100% de la PET



# Un nouveau partage d'activité avec l'ambulatoire: les assistants Ville-Hôpital

---

## - Rappel du dispositif:

- Exercice mixte partagé entre une structure ambulatoire et une structure hospitalière
- Exercice au moins 50% dans la structure ambulatoire
- Sous forme de consultations avancées
- Dans des zones déficitaires (ZIP, ZAC) et QPV
- Financement à 100%

## - 14 dossiers financés pour l'année 2018

- ➡ **Les protocoles de coopération**
- ➡ **Les pratiques avancées**

## Dispositif\*

- Lettre d'intention
- Protocole
- Adhésion
- Mise en œuvre
- Evaluation

## Pour \*\*

- Répondre à des besoins de santé
- Faciliter l'accès aux soins
- Mieux répartir les activités entre professionnels
- Rendre visible une activité
- Valoriser l'activité des soignants
- Légaliser des exercices professionnels
- ....

## Résultats\*\*\*

### Protocoles et adhésions finalisés :

- 41 protocoles autorisés en Ile-de-France dont 15 issus de la région
- 60 équipes engagées dans des protocoles de coopération
- 333 professionnels (délégants n=220 ; délégués n=113)

### Activités déléguées :

- Actes techniques
- Activités complexes

### Evaluation :

- Satisfaction des professionnels et des usagers
- Activité variable
- Pas d'évènement indésirable grave signalé

\* Cf. art. 51 Loi HPST 2009

\*\* Motifs identifiés par les porteurs de projets

\*\*\* ARS Ile-de-France au 1<sup>er</sup> septembre 2018

- **Métier (ex. infirmier) :**
  - Compétences élargies pour la gestion de situations de soins complexes
  - Autonomie
  - Responsabilité
- **Expérience pilote en IDF : projet PrefICS (2014-2016)**
  - Implanter des infirmiers de pratique avancée de façon organisée
  - Domaines :
    - Accompagnement de la dépendance (maladies chroniques, cancer, handicap)
    - Sujet âgé
    - Santé mentale et psychiatrie
    - Soins de premier recours
  - 13 structures (8 hôpitaux ; 2 CLCC ; 3 centres de santé)
  - 27 infirmières formées

- Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 et textes du 18 juillet 2018 relatifs à l'exercice et à la formation
- Le périmètre :
  - Activités d'orientation, de prévention, de dépistage et d'éducation
  - Actes d'évaluation et de conclusion clinique, actes techniques et actes de surveillance clinique et paraclinique
  - Prescriptions de santé non soumises à prescription médicale, prescription d'examens complémentaires, renouvellements et adaptations de prescriptions médicales
- Aussi bien en ambulatoire qu'en établissements de santé et structures médico-sociales
- Sur les thématiques suivantes : pathologies chroniques stabilisées et polypathologies courantes, oncologie et hématologie, maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation

# Un accompagnement par l'ARS Ile-de-France

---

- Soutien financier pour les professionnels (salariés et libéraux) admis en formation en octobre 2018
- Subvention de 10 600 € pour l'année universitaire 2018 - 2019, pour un cursus complet et de 5 300 €, pour un cursus partiel, soit au total 280 000 € pour 32 dossiers
- Des enjeux à accompagner :
  - Extension à la psychiatrie dès 2019
  - Déploiement dans de nouveaux domaines d'intervention
  - Reconnaissance statutaire à l'hôpital
  - Prise en compte dans le cadre conventionnel pour les IDEL

**- Pas de formule magique ni d'outil unique**

Avant tout une réflexion collective sur les modes d'exercice

⇒ Transformation des métiers et transversalité

**- Agir au plus tôt, dès la période de formation initiale :**

- Répartition des postes d'internes
- Service sanitaire

**Pour valoriser les atouts de la région Ile-de-France**